



• 3 ITINÉRAIRES ACCOMPAGNÉS

ITINÉRAIRE 1 : Maintien ou acquisition de la structure irrégulière et du mélange d'essences en sapinières ou hêtraies

Peuplements concernés : sapinières, hêtraies, peuplements mélangés dominés par le sapin ou le hêtre.

Objectifs de l'itinéraire :

- ✓ Acquérir ou maintenir une structure irrégulière,
- ✓ Rééquilibrer le mélange d'essences en se rapprochant de l'habitat climacique, avec un objectif d'au moins 30 % de mélange.

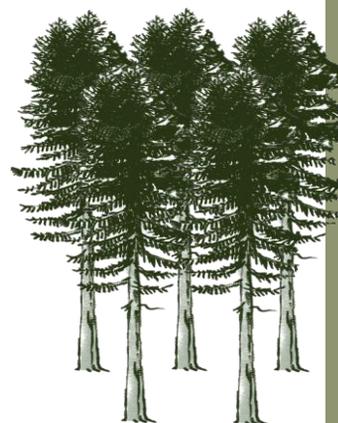
Sous-itinéraires spécifiques pour les sapinières en transition, en limite ou hors station (voir ci-après).

ITINÉRAIRE 2 : Renouveau naturel et diversification des futaies résineuses artificielles (dont irrégularisation des peuplements)

Peuplements concernés : plantations résineuses (épicéas, douglas, mélèzes, pins, sapins)

Objectifs de l'itinéraire :

- ✓ Acquérir ou maintenir un mélange d'essences (au moins 30% de mélange et au moins 30 % d'essences autochtones),
- ✓ S'appuyer sur la régénération naturelle pour renouveler les peuplements.
- ✓ Sous-itinéraires spécifiques pour les plantations dépérissantes en limite/hors station, une ayant subi une perturbation rapide et intense (attaque parasitaire, aléa climatique...) ou structurellement instables (voir ci-après).



ITINÉRAIRE 3 : Amélioration et renouvellement des peuplements et accrus feuillus ou mixtes autochtones par l'accompagnement des dynamiques naturelles

Peuplements concernés : peuplements feuillus (dont accrus) composés d'essences autochtones ou mixtes (dont accrus) composés d'essences feuillues sous couvert de pins sylvestres. En cas de régénération post tempête, anciennes coupes rases ou autres types de recolonisation spontanée feuillue ou mixte : contacter le SMPNRLF et Sylv'ACCTES pour étudier au cas par cas la possibilité d'un engagement dans l'itinéraire.

Objectifs de l'itinéraire :

- ✓ Améliorer la qualité des bois et renouveler les peuplements par l'accompagnement des dynamiques naturelles,
- ✓ Rééquilibrer le mélange d'essences pour se rapprocher de l'habitat naturel et maintenir les essences minoritaires (érables, tilleuls...),
- ✓ Obtenir au moins 30% de mélange, avec 4 à 5 essences autochtones.

• TAUX D'AIDE

sur les montants de travaux HT

70 %
en forêt privée

50 %
en forêt publique



Morgane MALARD

Syndicat mixte du PNR Livradois-Forez
m.malard@parc-livradois-forez.org
04 73 95 76 18

Jean-Sébastien JACQUET

Sylv'ACCTES
jean-sebastien.jacquet@sylvacctes.org
06 75 00 85 68

• **DEMANDE ET VERSEMENT DES AIDES**

La demande d'aide s'établit sur présentation des **devis** correspondants et est traitée sous 4 mois maximum. Le propriétaire dispose de **2 ans** à compter de l'accord des subventions pour faire réaliser ses travaux et demander le versement des aides (sur présentation des factures acquittées). L'aide est versée sous 4 mois maximum à réception de cette demande. Voir « Guide des démarches » et « Guide du propriétaire ».



• **ENGAGEMENT**

En demandant les aides Sylv'ACCTES du Parc naturel régional Livradois-Forez, le propriétaire bénéficiaire s'engage à poursuivre les objectifs de l'itinéraire choisi sur une durée minimum de **10 ans** à compter du versement des aides. En cas de nécessaire changement d'objectifs au cours de cette période (déperissement, aléa climatique...) : contacter Sylv'ACCTES et le SMPNRLF pour adapter l'itinéraire. Voir « Guide des démarches ».

• **TRAVAUX ET PLAFONDS DE DÉPENSES ÉLIGIBLES**

Travaux éligibles	Plafond de dépenses éligibles (montant hors taxes)
<p>Diagnostic sylvicole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisé par un professionnel de la gestion forestière. - Préalable à un martelage, à des travaux conformes à l'itinéraire ou à la rédaction d'un PSG ou d'un programme de coupe et travaux visant les objectifs de l'itinéraire. <p><i>Voir fiche « Préconisations de contenu pour le diagnostic Sylv'ACCTES »</i></p>	<p>200 €/ha parcouru</p>
<p>Martelage et marquage d'arbres à conserver</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arbres habitats, tiges d'avenir, semenciers. - Maitrise d'œuvre (repérage, marquage et cartographie) <p><i>Voir fiche « Préconisations pour le marquage des arbres à conserver »</i></p>	<p>300 €/ha parcouru</p>
<p>Matérialisation et cartographie des cloisonnements d'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maitrise d'œuvre (repérage, marquage et cartographie), - Identification et matérialisation des points de croisement avec les pistes. 	<p>250 €/ha parcouru</p>
<p>Débardage alternatif sur sols non portants en cas d'opération déficitaire</p> <p>Prise en charge du surcoût comparativement à une technique de débardage classique ou du déficit à hauteur de 50% en forêt publique et 70% en forêt privée.</p>	<p>Câble-mât : 30€/m3 Chenillard léger, cheval : 300€/jour</p>
<p>Assistance à l'acquisition d'une régénération naturelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail du sol superficiel et localisé pour aider l'installation de la régénération sur maximum 10% de l'unité de gestion considérée, - Protection de la régénération naturelle (répulsif ou physique) en cas de forte pression du gibier (déséquilibre ou sélection des essences), - Expérimentation de régénération sur rondelles / bois mort. 	<p>1 000 €/ha travaillé</p>
<p>Travaux sur la régénération naturelle dans le respect des phases d'acquisition, de compression, de dimensionnement et de qualification, visant le dosage du mélange et la mise en valeur de la qualité (toutes essences).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition (fourrés) : dégagement, cassage, - Compression (gaulis-perchis) : cassage, annélation, taille de formation, - Qualification (haut perchis - tiges précomptables) : détourage, annélation, taille de formation, élagage de finition, - Maitrise d'œuvre (repérage, matérialisation sur le terrain et cartographie). 	<p>1 500 €/ha parcouru</p>
<p>Itinéraire 2 uniquement :</p> <p>Elagage des tiges d'avenir sur les 6 premiers mètres</p> <ul style="list-style-type: none"> - 150 tiges / ha maximum, - Maitrise d'œuvre (repérage...), - Opération d'élagage. 	<p>1 500 €/ha parcouru</p>

Travaux éligibles	Plafond de dépenses éligibles (montant HT)
<p>Compléments de régénération pour diversifier le panel d'essences et /ou palier à des déficits localisés de régénération naturelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtrise d'œuvre (repérage et cartographie des trouées, marquages/matérialisation sur le terrain), - préparation localisée du sol (potets travaillés), - achat et installation des plants, - protection des plants (physique ou répulsif). <p style="text-align: center;">***</p> <p>Conditions techniques pour les itinéraires 1 et 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - essences adaptées à la station exclusivement, - essences allochtones sur maximum 15% des plants introduits pour l'itinéraire 1 / autochtones exclusivement pour l'itinéraire 3, - 300 plants/ha maximum sur la surface parcourue (soit une densité moyenne de 1200 plants/ha sur la surface travaillée), - ¼ de la surface parcourue maximum (soit un maximum de 2500 m²/ha), - taille maximum des trouées : 1 000 m² en surface en sylviculture (2 500 m² si issue d'une récolte des bois secs sur pied), - privilégier le mélange pied à pied et les ilots extensifs. <p>Itinéraire 1 uniquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cas des sapinières "en transition" (transition progressive a priori possible d'après le diagnostic, dépérissement < 25-30% de la surface terrière) : possibilité d'entrer ou de poursuivre l'itinéraire Sylv'ACCTES, ouverture à l'enrichissement allochtone dans la limite de 60% des plants introduits (soit 15% du couvert en surface terrière dans le peuplement final) sous réserve d'un diagnostic climatique réalisé par un professionnel de la gestion forestière prouvant la non adaptation du sapin à la station. - Cas des sapinières "en limite de station" / "hors station" : dialogue technique à conduire en amont avec Sylv'ACCTES et le Parc Livradois-Forez. Voir arbre d'aide à la décision. <p>Itinéraire 3 uniquement : Cas des accrus de faible densité : possibilité d'enrichir à 400 plants/ha parcouru sur maximum 1/3 de la surface parcourue.</p> <p style="text-align: center;">***</p> <p>Conditions techniques pour l'itinéraire 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Essences adaptées à la station exclusivement, - Au moins 30% d'essences autochtones sur les plants introduits (sauf si l'objectif de 30% d'essences autochtones est déjà atteint et non remis en cause par l'enrichissement proposé), - 300 plants/ha maximum sur la surface parcourue (soit une densité moyenne de 1200 plants/ha sur la surface travaillée), - ¼ de la surface parcourue maximum (soit un maximum de 2500 m²/ha), - Taille maximum des trouées : 1 000 m² en surface en sylviculture (2 500 m² si issue d'une récolte des bois secs sur pied), - Privilégier le mélange pied à pied et les ilots extensifs. <p>Itinéraire 2 uniquement : Cas des peuplements dépérissants "en limite de station" / "hors station" / ayant subi une perturbation rapide et intense (attaque parasitaire, aléa climatique...) / structurellement instables : dialogue technique à conduire en amont de toute coupe sanitaire avec Sylv'ACCTES et le Parc Livradois-Forez. Possibilité de monter à 500 plants/ha en complément de la régénération naturelle. Composition du peuplement d'avenir : proportions visées par l'itinéraire.</p>	<p>2500€/ha parcouru</p>
<p>Itinéraires 1 et 2 uniquement : Aide au semis direct en trouée et/ou sous couvert</p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtrise d'œuvre (repérage et cartographie), - travail du sol superficiel et localisé pour aider la germination sur maximum 10% de l'unité de gestion considérée (si nécessaire), - achat et semis des graines (dont tables à graines). 	<p>2 000 €/ha travaillé</p>

Travaux éligibles	Plafond de dépenses éligibles (montant hors taxes)
<p>Aménagement de lisières étagées et diversifiées (à réaliser en complément d'une autre opération de l'itinéraire) sur une bande de 10 à 15 m de large</p> <ul style="list-style-type: none"> - Martelage, - Détourage, coupe, dépressage dans une dynamique d'irrégularisation et de diversification des lisières, - Achat et mise en place de plants d'essences pionnières autochtones. 	27€/mL
<p>Restauration / entretien des ripisylves (à réaliser en complément d'une autre opération de l'itinéraire) sur une bande de 10 à 15 m de large</p> <ul style="list-style-type: none"> - Martelage, - Détourage, coupe, dépressage dans une dynamique de restauration de la ripisylve, - Achat et mise en place de plants d'essences adaptées à la structuration des berges et de la ripisylve. <p><i>Pas d'intervention mécanisée à moins de 10m du cours d'eau.</i></p>	27€/mL
<p>Itinéraires 1 et 3 uniquement : Participation à la trame de vieux bois</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expertise/Diagnostic spécifique (diagnostic, repérage et cartographie), - Matérialisation (marquage). <p><i>Conditions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - A réaliser en complément d'une autre opération de l'itinéraire, - Marquage d'un ilot de libre évolution d'au moins 0,5 ha, - Inscription au réseau FRENE ou, à défaut, à la trame de vieux bois du Parc Livradois-Forez, - Opération non financée par un autre programme : contrat N2000, etc., - Enjeu de production maintenu sur le reste de la parcelle, dans l'objectif de l'itinéraire. 	500 €/ilot marqué jusqu'à 3ha + 100€/ha au-delà

ha parcouru = surface de l'unité de gestion engagée pour les travaux accompagnés, surface non directement travaillée comprise / **ha travaillé** = surface réelle de travaux au sein de l'unité de gestion engagée / **mL** = mètre linéaire

• **CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ À SYLV'ACCTES :**

- ✓ Parcelle(s) située(s) sur le **territoire du Parc** (Communes adhérentes au syndicat mixte et ayant approuvé la Charte du Parc Livradois-Forez), dotée(s) d'un **document de gestion** (PSG, RTG ou CBPS+ sous conditions en forêt privée, document d'aménagement en forêt publique) et engagée(s) dans une démarche de **certification de gestion forestière durable** (PEFC ou FSC).
- ✓ Minimum de **2 ha de travaux** par dossier (max. 50 hectares). Possibilité de regrouper plusieurs parcelles et/ou plusieurs propriétaires et/ou plusieurs itinéraires et types de travaux dans un même dossier.

• **CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ COMPLÉMENTAIRES POUR L'ENGAGEMENT DANS LES ITINÉRAIRES :**

- ✓ A l'issue de la révolution, conserver au moins **5 arbres morts/sénescents + 5 arbres vivants à dendromicrohabitats** par hectare engagé,
- ✓ Favoriser l'**état naturel des berges de cours d'eau**. Pas de nouvelle plantation allochtone sur une bande de 10m minimum (éventuellement plus si réglementation locale spécifique : SAGE, PLU, Réglementation des boisements...). Si peuplement "naturel", éclaircie renforcée en bordure de cours d'eau pour faciliter la diversification des essences et strates de végétation.
- ✓ Préserver la fonctionnalité des **zones humides forestières**. Drainage et reboisement allochtone exclus. Débardage alternatif recommandé. Travail au profit des essences adaptées : aulne, saule, bouleau, pin sylvestre,
- ✓ **Diagnostic sylvicole** obligatoire à l'appui de chaque demande d'aide Sylv'ACCTES. Réalisé par un gestionnaire forestier (ONF en forêt publique / expert, GFP, coopératives en forêt privée). Voir fiche « *Préconisations de contenu pour le diagnostic Sylv'ACCTES* »,
- ✓ Maintien des **habitats forestiers** alluviaux, d'éboulis, de ravin, tourbeux le cas échéant.

